

Communiqué de presse : Directives sur l'assistance judiciaire

Berne, le 6 juin 2025 – Le Conseil de fondation de la Fondation Tribunal du sport suisse adopte les Directives sur l'assistance judiciaire. Abrogation du Règlement de procédure et du Règlement d'organisation au 31 juillet 2025.

Lors de sa séance du 4 juin 2025, le Conseil de fondation de la Fondation Tribunal du sport suisse a adopté les Directives sur l'assistance judiciaire. Elles entrent en vigueur avec effet immédiat.

Avec l'adoption des Directives sur l'assistance judiciaire, la Fondation Tribunal du sport suisse concrétise l'art. 15 du Règlement d'arbitrage du Tribunal du sport suisse et codifie la pratique en matière d'assistance judiciaire déjà existante.

Lors de cette même séance, le Conseil de fondation a décidé d'abroger, avec effet au 31 juillet 2025 :

- le Règlement de procédure devant le Tribunal du sport suisse ; et
- le Règlement d'organisation du Tribunal du sport suisse

La dernière procédure menée conformément à ces règlements transitoires sera clôturé fin juin 2025. Pour rappel, ces deux règlements sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

Depuis le 1^{er} mars 2025, les procédures devant le Tribunal du sport suisse sont conduites selon le Règlement d'arbitrage du Tribunal du sport suisse.

Le Règlement d'arbitrage du Tribunal du sport suisse ainsi que les Directives sur l'assistance judiciaire sont disponibles sur le [site internet](#) de la Fondation Tribunal du sport suisse.

La Fondation Tribunal du sport suisse est l'organe disciplinaire au sens de l'art. 72g OESp, lequel est indépendant de Swiss Olympic et de Swiss Sport Integrity. Le Tribunal du sport suisse juge les violations présumées du Statut concernant le dopage de Swiss Olympic et des Statuts en matière d'éthique pour le sport suisse depuis le 1^{er} juillet 2024. Conformément à la décision du 24 novembre 2023 du Parlement du sport de Swiss Olympic, la Chambre disciplinaire du sport suisse de Swiss Olympic a cessé ses activités le 30 juin 2024 et toutes ses compétences ont été transférées à la Fondation Tribunal du sport suisse.

Contact :

Yann Hafner

Directeur

info@sportstribunal.ch